

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

SECRETARIAT GÉNÉRAL

ORDRE DU JOUR

**SÉANCE 208
9 février 2017**

1. Points d'ordre général

- Approbation des procès-verbaux des séances du 21 décembre 2016 et du 12 janvier 2017 et de la consultation écrite des 18-20 janvier 2017

2. Textes présentés pour avis

2.1. Projets de règlement ou de directive communautaires et projets de loi

Néant

2.2. Autres projets de texte

2.2.1) Projet de décret relatif aux obligations d'information des opérateurs de plateformes numériques

Le projet de décret fixe les informations que devront fournir les plateformes en ligne aux consommateurs, en matière de transparence et de loyauté. Il s'applique à divers types de plateformes (moteurs de recherche, réseaux sociaux, places de marché, comparateurs et plateformes d'économie collaborative). Il vise notamment à mieux informer les consommateurs sur le classement, le référencement, les liens éventuels entre les offreurs et les sites, la qualité des parties. Enfin, il fixe les modalités de présentation des informations que doivent communiquer les opérateurs de plateformes en ligne.

2.2.2) Projet de décret portant modification des statuts de l'Agence française de développement

Le projet de décret vise à faire évoluer le statut de l'Agence française de développement d'un établissement de crédit à une société de financement. Ce changement se traduira par le passage de l'AFD de la supervision directe de la BCE à celle de l'ACPR.

2.2.3) Projet de décret relatif aux obligations d'assurance de responsabilité civile professionnelle des intermédiaires en financement participatif qui ne proposent que des opérations de dons

Ce projet de décret vise à préciser les conditions d'application de l'article L. 548-5 du code monétaire et financier qui impose aux IFP une couverture de leur responsabilité civile

professionnelle. Il adapte les montants minimaux de garantie exigée pour les IFP qui ne proposent que des opérations de dons.

2.2.4) Projet d'arrêté portant modification de l'arrêté du 9 juin 2016 relatif au registre unique prévu à l'article L. 512-1 du code des assurances et à l'article L. 546-1 du code monétaire et financier

Ce projet d'arrêté vise à adapter les informations communiquées à l'ORIAS pour les IFP qui ne proposent que des opérations de dons.

2.2.5) Projet d'arrêté portant homologation des statuts de l'organisme en charge de la tenue du registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance

Le projet d'arrêté vise à homologuer les statuts de l'ORIAS, modifiés à la suite de la signature de ce dernier d'une convention relative à la tenue du registre des intermédiaires d'assurance de Nouvelle-Calédonie, d'une part, et de la création de la Fédération française de l'assurance (FFA), d'autre part.

ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

Autres projets de texte

A. Projet d'arrêté portant extension en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et dans les îles Wallis et Futuna des dispositions de l'arrêté du 24 août 2006 fixant les catégories de prêts servant de base à l'application de l'article L. 313-3 du code de la consommation et de l'article L. 313-5-1 du code monétaire et financier, relatifs à l'usure

Ce projet d'arrêté vise à rendre applicable dans le Pacifique les définitions des différentes catégories de prêts servant de base à la détermination des taux d'usure.

B. Projet de décret relatif à l'Observatoire de la sécurité des moyens de paiement

Ce projet de décret vise à modifier la dénomination de l'Observatoire de la sécurité des cartes de paiement, désormais intitulé Observatoire de la sécurité des moyens de paiement. Il modifie également la composition de cet Observatoire afin de tenir compte de l'élargissement du périmètre de sa mission.